

Compte rendu de conseil municipal du 14 octobre 2016 à 20 h 30

Etaient présents : Mmes Aublé, Leprince, Pupin, Renault Leberquer, Tellier, MM Dufour, Giscard d'Estaing, Levasseur, Pouchin

Absents excusés : MM Delelis, Dolé

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

#### Point sur les travaux

- Voiries (bas de la route de Luneray, installation d'une grille pour récupérer l'eau pluvial et reprise de l'avaloir côté Fontaine le Dun, le devis de l'entreprise se monte à 8 332 € HT

Les membres du conseil municipal acceptent le devis.

- Création de parking en centre bourg, installation de 4 ou 5 places en continuité de celles existantes côté commerces. Le devis s'élève à 3 709,62 € HT

M le Maire propose de faire tomber le préau dans la cour d'école qui est vétuste et qui engendre des frais de couverture, de démonter les piliers et barrière ainsi que retirer les haies, la cour d'école étant très bien goudronnée, cela permettrait la création d'une vingtaine de places de stationnement supplémentaire.

Les membres du conseil municipal acceptent le devis.

L'ordre de service va être fait pour que les travaux soient effectués dès que possible.

#### Aménagement ADAP en centre bourg

M le Maire informe qu'il a chargé M Liberty d'une mission d'étude pour l'aménagement paysager du centre bourg en vue de la mise en accessibilité de l'ancienne école.

M le Présente aux membres du CM les propositions de M Liberty qui sont de relever l'ensemble du terrain en laissant une pente de 3 % afin de rendre accessible l'ancienne école, la bibliothèque (on pourra retirer les rampes), création d'un talus le long du chemin entre bibliothèque vers le logement de l'école, retirer les tilleuls et ouvrir partiellement le mur le long de la 925.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour continuer d'affiner l'étude.

#### Délibérations

##### Marché des potiers N° 314

il a eu lieu les 17 et 18 septembre, le coût d'inscription est de 30 €.

Le conseil municipal autorise l'encaissement des chèques correspondants.

##### Travaux d'enfouissement ERDF N° 315

Des travaux d'enfouissements pour le renforcement et l'effacement des réseaux sont prévus par délibérations N° 310, 311, 312, 313

Le coût à la charge de la commune se monte à 119 590,48 €.

Participation communale pour l'éclairage public pour 27 000,48 €

Participation communale pour les réseaux électricité pour 92 590 €

Une décision modificative est donc prise :

Dépenses compte 238 pour 27 001 €

Dépenses compte 2041582 pour 92 590 €

Recettes compte 1641 pour 119 591 €

### DM N° 316

Ouverture de crédits article 6618 pour 1 540 €

Par réduction article 168758-000 pour 1540 €

### Demande de retrait de la métropole Rouen Normandie N° 317

Vu :

- La délibération du 4 février 2016 de la Métropole Rouen Normandie demandant le retrait du SDE76,

- La délibération du 10 juin 2016 du SDE 76 acceptant ce retrait,

CONSIDERANT :

- que la métropole, selon les termes de sa délibération, « souhaite exercer directement sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur la totalité de son territoire afin de pouvoir y mettre en place un schéma directeur des énergies » et demande le retrait du SDE76,

- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises lors de la création du SDE76.

- qu'il implique le retrait de 41 communes du SDE76,

- que la conséquence du retrait sera la rétrocession des biens mis à disposition des 41 communes concernées (opérations sans aucun flux financier), la réduction de notre périmètre, le transfert des quotes-parts d'emprunts des 41 communes à la Métropole qui les remboursements intégralement au SDE76, la conservation de notre personnel,

- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser à la Métropole,

- que le mandat de co-maîtrise d'ouvrage et son avenant n°1 permettent de terminer les travaux et de régler les factures des programmes en cours sur les 41 communes, au-delà de la date de départ de la Métropole dans le respect de l'équilibre financier initial,

- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,

- que le retrait de la Métropole n'impacte que la compétence électrique, celle-ci ayant déjà repris les compétences gaz et éclairage public lié à la voirie,

- que les 41 communes du territoire de la Métropole resteront cependant adhérentes au SDE76 pour l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine et, donc, pour les compétences annexes au SDE76,

- que chaque adhérent dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, notre décision sera réputée défavorable).

- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de la Métropole

PROPOSITION :

Il est proposé :

- s'accepter le retrait de la Métropole du SDE76

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE le retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76

### Subvention animation à la bibliothèque N° 318

Une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental pour un spectacle, par la Bibliothèque Intercommunale. Cette subvention a été versée à la commune du Bourg-Dun

Les membres du conseil municipal décident de reverser cette subvention de 400 € à l'Association de la Bibliothèque Intercommunale Anatole Loth.

Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2016 N° 319

Suivant la répartition le montant réclamé à la commune est 4 093 €. Seulement 2 000 € ont été inscrit au BP 2016.

Il convient d'effectuer une DM

73925 + 2 093 €

022 - 2 093 €

Rapport annuel de 2015 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine sur le Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable de la Région de Luneray.N° 320

M le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5 de réaliser un rapport annuel sur la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Il est consultable à la mairie.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal l'adopte.

Travaux de l'église N° 321

M le Maire présente la convention de maîtrise d'œuvre pour une mission de diagnostic confiée par le Maître d'ouvrage pour des travaux de couverture du versant Nord de la nef et du bas-côté Nord, de la façade Ouest, Nord de la nef et Ouest du bras de transept nord et l'aménagement de l'accès PMR de l'église Notre Dame.

Cette convention est nette et forfaitaire, elle s'établit à 21 000 € HT

Architecte pour 12 000 €, économiste pour 2 400 € et BET structure pour 6 600 €.

Les membres du conseil municipal autorisent M le Maire à signer cette convention.

DM N° 322

Par délibération N° 245 du 5 septembre 2015, le conseil municipal avait décidé au titre des compétences communales d'accorder une aide aux agriculteurs volontaires concernés par l'étude du Syndicat des Bassins Versants du Dun et de la Veules à hauteur de 350 euros par hectare soit une dépense annuelle estimée à 2 240 €.

les membres décident

article 6188 + 2 240 €

article 022 - 2 240 €

Personnel

le contrat de Florian Trohay s'est terminé le 25 août 2016, il lui a été proposé de travailler 2 jours par semaine pour la commune, mais il a refusé, car il souhaite s'installer à son compte. M Quentin Cressent a été recruté en CAE à compter du 3 octobre pour une durée d'un an à raison de 22 heures par semaine.

Terrain derrière la salle des fêtes

M le Maire informe qu'un arbre appartenant à Mme Desnos est tombé en contre bas derrière la salle des fêtes, contact a été pris avec la propriétaire pour qu'elle effectue son enlèvement.

Mme Desnos propose de donner à la commune ce terrain boisé de 21 ares 30 et que la commune paie les frais de notaire.

Il est décidé d'attendre que l'arbre soit retiré pour prendre une décision.

Trésorerie

La trésorerie d'Offranville doit fermer au 31 décembre 2016.

La commune du Bourg-Dun sera rattachée à Dieppe.

M le Maire informe qu'il a fait un courrier au directeur de finances publiques pour demander le rattachement de la commune du Bourg-Dun à la trésorerie de Luneray.

### Instruction des autorisations du droit des sols n°323

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 la DDTM de Dieppe n'instruira plus les demandes. Il sera demandé à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre d'instruire les dossiers de notre commune.

### Jumelage avec l'Angleterre

Suite à la visite à Rodmell et devant les difficultés de mise en place d'un comité de jumelage, il est décidé de solliciter la commune de Veules les Roses pour rejoindre le comité de jumelage avec Alfiston et d'y associer le village de Rodmell.

Le sujet sera débattu lors de l'ag du comité le 5 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 15